

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 OCTOBRE

## LA QUESTION SOCIALE

Voilà un bien gros titre ! Rassurez-vous, je n'ai pas la prétention de la résoudre.

Mais je tiens à dire leur fait aux républicains libres-penseurs et bourgeois qui semblent dénier à nous, catholiques, le droit d'en parler, et qui s'étonnent que nous essayions d'éclairer à la lueur des idées chrétiennes le chaos de la science économique pour réconcilier les classes et arriver à la plus grande somme de bien commun.

Il y a deux sortes de gens qui croient à la question sociale et qui la creusent : les catholiques et les socialistes.

Entre les deux, il y en a une autre : celle des jouisseurs, des satisfaits, des repus au pouvoir qui la nient.

Celle-ci, depuis longtemps, n'a d'autre but que d'exploiter et d'opprimer les deux premières.

Les catholiques, on les met hors la loi : les socialistes, on les fusille toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Et qui donc a créé la crise où se débat actuellement le société ?

Notre confrère, Michaël Py, écrivait l'autre jour que « le socialisme moderne est né de la Révolution. »

C'est que, indépendamment des découvertes scientifiques, de l'application des machines à l'industrie, de la concurrence, etc., qui ont changé les conditions de la production et du travail, c'est aussi la Révolution qui a détruit l'équilibre ancien et ouvert les vannes au torrent social.

Elle a tout détruit sans rien réédifier, elle a tout mis en question sans rien résoudre, elle a tout promis sans rien donner, — « rien que des mots, des mots ! » eût dit Shakespeare.

Et depuis lors, depuis que la religion chrétienne a cessé d'inspirer les législateurs et les gouvernants, depuis que les classes dirigeantes sont devenues impies, ce ne sont pas seulement les constitutions qui se succèdent, ce sont aussi les utopies, les rêveries sociales conduisant aux émeutes et aux revendications violentes.

Il y a plus de misères et de souffrances, plus d'appétits, de passions et de haines en bas ; il y a plus de vanité égoïste, plus d'ambition effrénée, plus d'amour du lucre excessif en haut.

Ce n'est pourtant pas la faute de l'Église, qui n'a plus aucune action sur le pouvoir, ni aux jésuites qu'on n'a cessé de proscrire !

D'ailleurs, où trouve-t-on les situations les meilleures et les meilleurs rapports entre ouvriers et patrons, sinon dans les ateliers chrétiens et dans ceux où fleurissent, à défaut de la charité évangélique, les idées de philanthropie copiées sur celle-ci ?

Le mot « charité » a le don de faire protester les modernes : « Pas de charité, s'écrient-ils, c'est une chose qui blesse et humilie ! »

Mais la charité, ce n'est pas seulement la

pitié qui tombe, l'obole qu'on jette en passant dans la main !

La charité, c'est la pratique de la maxime : « Aimez-vous les uns les autres. »

Et la société a aussi grand besoin de la charité du pauvre et du-petit que de celle du riche et du puissant.

Si le premier doit être doux, patient et bien-faisant, il faut que le second n'ait ni haine, ni envie, ni colère.

Et voilà pourquoi, dans son admirable discours aux pèlerins français, Léon XIII a résumé la solution sociale en ceci : « Vous, patrons, soyez bons et modérés dans vos gains ; vous, ouvriers, soyez patients et modérés dans vos convoitises ; vous, pouvoirs publics, ne comptez pas, dans le conflit des intérêts sociaux, sur la répression par les armes. Veillez à l'accomplissement des devoirs qui incombent à la société, dans le respect et dans la sauvegarde des intérêts de tous. Que toutes les classes de la société se respectent. Que l'on pourvoie au bien des ouvriers. Que l'on protège l'enfance, la femme dans son foyer. Que l'on favorise dans la famille et dans les individus l'honnêteté des mœurs et les habitudes de la vie ordonnée. »

Je vous le demande, par quoi voulez-vous remplacer cela ?

Il y a bien la science économique, la science sociale, ce que le positivisme appelle la *sociologie*, la recherche des voies et des moyens.

D'accord ! mais cette science incertaine, et qui vient seulement de naître, devra être inspirée par les idées chrétiennes.

Vous ne niez pas, je pense, qu'il y aura toujours des inégalités sociales, que la propriété devra toujours exister, qu'il y aura jusqu'à la fin des riches et des pauvres ?

Eh bien, si ce n'est qu'une question de voies et de moyens, cherchons, cherchons encore ! Catholiques et socialistes, séparés surtout par des malentendus, à force de travailler et de souffrir ensemble, finiront bien par s'entendre.

JULES ROUXEL.

## INFORMATIONS

Vendredi, dans un banquet politique offert par les électeurs républicains pour fêter l'élection de M. Yves Guyot, ce dernier a déclaré publiquement que M. Tirard n'avait nullement l'intention de donner sa démission. Il n'a point parlé de son collègue de l'intérieur, estimant sans doute, et non sans raison, que M. Constans n'est point de ceux que personne puisse croire capable de se retirer sans y être contraint.

M<sup>re</sup> le duc d'Aumale a lu samedi à l'Académie des sciences morales un discours sur la vie et les œuvres de M. Rousseau Saint-Hilaire, auquel il vient de succéder.

C'est pour cette raison que le prince a retardé son voyage en Angleterre : il a dû partir hier pour rejoindre Monsieur le Comte de Paris.

Monseigneur le Comte de Paris, accompagné de M. le baron de Chabaud La Tour et de M. Camille Dupuy, a assisté samedi au service funèbre célébré à Londres pour le roi défunt dom Luiz de Portugal.

Cette cérémonie a eu lieu sur la demande du ministre de Portugal en Angleterre.

La presse allemande recommence ses attaques contre la France. C'est le *Journal militaire* de Berlin qui ouvre le feu.

Ces campagnes sont la conséquence naturelle du projet de loi déposé au Reichstag pour augmenter l'artillerie allemande.

On veut persuader, comme toujours, aux Allemands, que les Français ont commencé.

On assure que le conseil supérieur de la guerre a décidé, en réponse aux projets allemands, de former un vingtième corps d'armée pour renforcer la frontière d'Alsace.

### LA LOI MILITAIRE FRANÇAISE JUGÉE PAR LES ALLEMANDS

Berlin, 26 octobre.

Le journal militaire officiel, le *Militär Wochenblatt*, jette un cri d'alarme à propos de la nouvelle loi militaire française du 15 juillet 1889, qui fait l'objet d'une longue étude dans le supplément de cette publication.

Cet article conclut ainsi :

« Lorsque les aînés d'orphelins et les fils de veuves et de pères aveugles sont soumis sans exception au service d'un an ; lorsque, dans un pays qui est aussi tout particulièrement fier de son intelligence, les jeunes gens des classes éclairées sont également obligés de servir pendant trois ans, à quelques rares exceptions près, et lorsque les ressources financières de la nation sont mises à contribution au degré où elles l'ont été dernièrement en France, il est certainement permis de dire que de tels armements dépassent les limites d'un tranquille développement et d'une éducation militaire ayant pour unique but la défense du pays. »

### LES ALLEMANDS CHEZ NOUS

On lit dans la *Justice* :

« Les cartes de France de l'état-major allemand indiquent les endroits où des postes de télégraphie optique peuvent être installés. Ils sont si nombreux qu'ils sillonnent en tous sens les cartes des frontières.

» Leur étude, il n'y a pas à le nier, a nécessité des essais préliminaires, faits de nuit, d'un point à un autre. Il a fallu, pour indiquer les communications de cette télégraphie optique, constater d'abord si elles étaient possibles entre un poste et un autre poste ; il a fallu voir si aucun accident de terrain, aucun rideau d'arbres n'obstruaient la projection des appareils convergents.

» Donc, c'est chez nous, à notre barbe, que cela a été fait. De nuit, soit, mais avec de petits appareils électriques, à décharges combinées, éclairant une petite lanterne à objectif. Les opérateurs ont tâtonné, peut-être, pendant des

heures, avant d'établir la communication entre deux points, et il leur a fallu visiter auparavant, et de jour, les deux postes à relier. On ne s'est aperçu de rien.

» C'est ainsi que de vastes réseaux de télégraphie optique sillonnent, du Nord au Sud, notre frontière de l'Est, mettant en cas d'invasion les deux armées allemande et italienne en rapports immédiats.

» C'est incroyable, mais c'est ainsi : les espions allemands ont pu, chez nous, à notre barbe, établir un réseau de télégraphie optique qui permettra aux armées allemande et italienne, en cas d'invasion, d'opérer de concert.

» Quant à nos autorités, elles n'ont rien vu. »

## L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE DANS LES ÉCOLES

M. le ministre de l'instruction publique, désirant connaître les résultats de l'enseignement de la morale dans les écoles d'après le nouveau système républicain, a ouvert une enquête.

Un questionnaire a été dressé, et des rapports ont été demandés aux inspecteurs et directeurs des écoles communales.

558 rapports plus ou moins volumineux sont arrivés au ministère, et le dépouillement de ce dossier a été confié à un professeur de la Faculté de théologie protestante de Paris qui a fait un rapport général.

Ce rapport est dur pour la nouvelle organisation.

« Autrefois, dit-il, l'enseignement religieux et l'enseignement de la morale étaient si bien identifiés que la suppression de l'un a amené la suppression de l'autre dans l'esprit d'un très grand nombre d'instituteurs. Aussi y a-t-il des régions entières où, dans l'école, malgré la loi, il n'existe plus rien en fait d'enseignement moral. »

Veut-on des exemples à l'appui ? Le rapport général en fourmille. Nous n'avons que l'embaras du choix.

Un inspecteur écrit d'Angoulême :

« Dans soixante pour cent des écoles de ma circonscription, l'éducation morale est presque nulle. La leçon dure de trois à cinq minutes, et c'est toujours une leçon de morale utilitaire ; bien rarement une morale élevée. »

Un autre, de Limoges, écrit :

« L'enseignement de la morale n'existe pas dans les écoles de ma circonscription. »

Mêmes plaintes venant de Clamecy et de Cosne :

« L'enseignement de la morale n'est ni compris ni donné dans nos écoles. La capacité et surtout les convictions manquent au plus grand nombre des maîtres. Dans les trois quarts des écoles, c'est à peine si, par hasard, le maître saisit l'occasion d'une lecture pour adresser une recommandation pratique à ses élèves. »

Ailleurs, les instituteurs ont adopté un manuel de morale et le font réciter machinalement. Beaucoup confondent l'éducation morale avec l'éducation civique : « Quelle leçon de morale avez-vous donnée aujourd'hui à vos

élèves? » demande un inspecteur. Et le maître de répondre: « Nous avons étudié les attributions du conseil municipal. »

Les résultats de cette enquête, on le voit, confirment les protestations de ceux qui ont dit comme nous qu'il est impossible de séparer l'enseignement moral de l'enseignement religieux.

Et si l'on veut bien considérer que l'enquête a été faite par des fonctionnaires qui ne sont pas suspects d'avoir exagéré ces tristes résultats, on en conclura que le mal est encore plus grand que ne le constate le rapporteur officiel.

## ÉTRANGER

### Les funérailles de Louis I<sup>er</sup> de Portugal

Samedi, le cortège funèbre, parti de Belem à neuf heures et demie, est arrivé à Saint-Vincent à quatre heures du soir.

En outre de la suite officielle, plusieurs corporations civiles et industrielles et des délégations des écoles accompagnaient à pied le corbillard, qui était converti de couronnes.

Le général Von Versen, nommé ambassadeur extraordinaire d'Allemagne, avait pris place dans le cortège auprès des chambellans. M. Billot, ambassadeur extraordinaire de France, Tourkan Bey, ambassadeur extraordinaire de Turquie, et le général Voisin étaient dans une autre voiture royale précédant immédiatement celle dans laquelle se trouvaient le prince Léopold de Hohenzollern et le duc d'Oporto, et celle conduisant le roi Carlos, le duc d'Aoste et le duc de Montpensier.

Le nonce s'était rendu à Saint-Vincent avec le corps diplomatique et la cour.

Après l'absoute, donnée par le patriarche, le corps a été déposé au Panthéon.

Une salve de 401 coups de canon a annoncé la fin de la cérémonie.

## NOUVELLES MILITAIRES

M. le général de brigade Martin de Randal, membre de la commission de classement des sous-officiers candidats à des emplois civils, est nommé au commandement de l'artillerie du 4<sup>e</sup> corps d'armée au Mans, en remplacement de M. le général Méliodon, décédé.

M. le comte de Piennes, lieutenant au 12<sup>e</sup> hussards, à Dinan, et gendre du maréchal de Mac-Mahon, vient de donner sa démission.

Le comte et la comtesse de Piennes ont l'intention d'habiter aux environs de Caen.

Le prince Louis-Napoléon, après un court

séjour à Milan, est parti pour Vérone, où il va prendre congé de son régiment de cavalerie « Savoia », dans lequel il était capitaine sous le nom de comte de Montcalieri.

Demain, il traversera de nouveau Milan, en allant à Monza saluer le Roi, puis il ira en France passer l'hiver; et au printemps il entrera dans l'armée russe avec le grade de commandant de dragons.

On a ramené avant-hier, au château de Baugy, près de Mouchy, le cerceuil du fils du marquis de Thuisy, qui est mort au Tonkin, frappé par une balle, au moment où il montait à l'assaut de Ma-Koa.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

### QUESTIONS VITICOLES

Monsieur le Directeur de l'Echo Saumurois,

Dans votre numéro du 18 octobre, vous disiez: « Dans les vignes non sulfatées le vin ne vaudra rien, et sans sulfatage l'on ne peut faire de bon vin. »

C'est vrai, mais c'est exagéré. Et M. Fermé des Chesneaux de vous répondre le lendemain: « Je n'ai point sulfaté, et j'ai une vendange superbe dans mes plants rouges » comme dans mes plants blancs, mon raisin est excellent. »

C'est encore vrai, mais il y a aussi exagération.

Je vais essayer de vous mettre d'accord tous les deux.

Le sulfatage des vignes avec la bouillie bordelaise ou la bouillie bourguignonne est un agent de conservation du raisin et du bois, mais cette opération ne concourt en rien à la production du raisin.

C'est le sol qui produit le fruit, et pour que la production soit abondante comme elle l'est dans les vignes de M. Fermé des Chesneaux, il faut que le rôle de la couche arable soit sollicité par un engrais approprié, et que le fonctionnement du sous-sol qui est indispensable soit assuré par les façons culturales bien entendues, faites à propos.

Une vigne plantée sur un terrain ouvert, par les labours multipliés, à l'action des météores: air, pluie, rosée, soleil, et fumées avec un engrais divisé et assimilable, donnera toujours une abondante récolte à la condition encore qu'elle soit bien taillée.

Donc, dire que le sulfatage est suffisant pour obtenir quantité et qualité, c'est aller trop loin.

Dire, avec votre contradicteur, que la ques-

tion de la protection de la feuille par le sulfatage est incomplètement étudiée, c'est tomber dans une autre erreur.

Il est aujourd'hui nettement établi, scientifiquement et pratiquement, qu'une végétation luxuriante et des raisins nombreux étant acquis par l'application d'une bonne culture et aussi d'engrais assimilables, il est indispensable de protéger la maturité des sarments et des fruits, par l'emploi du sulfatage; et, pour se convaincre de cette vérité, il n'est pas besoin d'aller dans l'Indre-et-Loire, les exemples sont aux portes de Saumur et partout.

Voyez-vous, monsieur, il faut savoir lire dans une page de culture comme on lit dans un livre.

Ainsi, M. Fermé des Chesneaux a fait pousser autant de raisins qu'il a voulu par ses façons culturales et ses engrais, c'est convenu; mais comme il n'a pas sulfaté, le mildew a attaqué les feuilles et non la gelée; une partie ne fonctionnant plus est tombée, et cette partie qui aurait été si indispensable aux nombreux raisins des ceps, pour leur donner tout le sucre dont ils avaient besoin pour s'accommoder, leur a si bien fait défaut, que la vendange, tout en étant belle, bonne, n'est pas uniformément mûre. Voilà ce que l'on ne voit peut-être pas du premier coup d'œil, mais en y regardant de plus près la chose est évidente.

Donc, pour qu'une vendange puisse acquérir toutes les qualités désirables d'abondance et de saveur, il lui faut: 1<sup>o</sup> des soins culturaux assurant le fonctionnement du sous-sol; 2<sup>o</sup> de l'engrais assimilable sollicitant l'action de la couche arable; 3<sup>o</sup> assurer l'aération du bois et la conservation du feuillage par le sulfatage.

En négligeant l'une de ces trois conditions, on s'expose à faire naufrage en arrivant au port.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien, par l'intermédiaire de votre journal, porter à la connaissance des populations vigneronnes du Saumurois, ces principes de culture s'autorisant de la méthode scientifique en même temps que de la pratique.

Agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Délégué départemental,

A. BOUCHARD.

Saumur, le 25 octobre 1889.

P.-S. — Soit dit en passant que le moût d'un raisin provenant d'une vigne sulfatée pèse constamment deux degrés gleuco-métriques de plus que le moût d'un raisin cueilli dans une vigne non sulfatée.

### TRIBUNAUX DE COMMERCE D'ANGERS ET DE SAUMUR

La liste générale et les listes spéciales, par canton, des électeurs des tribunaux de commerce d'Angers et de Saumur seront déposées à partir du 27 octobre au greffe desdits tribu-

naux et au greffe des tribunaux de justice de paix pour être communiquées sans frais à toute réquisition.

Pendant quinze jours qui suivront le dépôt des listes, tout commerçant patenté du ressort pourra exercer ses réclamations, soit qu'il ait été indûment omis, soit qu'il demande la radiation d'un citoyen indûment inscrit.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

La Direction nous prie d'annoncer:

1<sup>o</sup> L'engagement de M<sup>me</sup> Pupier, première chanteuse légère, en remplacement de M<sup>me</sup> Rives-Hincelin.

M<sup>me</sup> Pupier était à Alger l'an passé, où elle a obtenu beaucoup de succès;

2<sup>o</sup> L'engagement de M. Giraud, baryton, un de nos compatriotes et l'un des fondateurs de l'Association artistique.

M. Giraud a tenu son emploi à Lyon, Bruxelles et Rouen.

Il remplacera M. Audra.

3<sup>o</sup> L'engagement de M. Darras, première basse, en remplacement de M. Darand.

Les débuts de ces nouveaux artistes auront lieu dans les premiers jours du mois prochain.

### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Jules-Jean-Pierre-Auguste Denamiel, tailleur d'habits, et Léonie Naudin, sans profession, tous deux de Saumur.

Victor-Jean Godard, employé de commerce, et Delphine-Eugénie-Isabelle Salmon, lingère, tous deux de Saumur.

André-Louis-Jean-Georges Prieur, médecin-major au 125<sup>e</sup> de ligne, de Poitiers, et Joséphine-Geneviève Florent, sans profession, de Saumur.

Auguste-Marien Guillet, bottier, et Charlotte-Berthe Etter (veuve), couturière, tous deux de Saumur.

Pierre-Edouard Boiteau, adjudant au 42<sup>e</sup> de ligne, de Saumur, et Adèle-Marie-Louise Stoltz, sans profession, de Belfort.

Paul-Pierre Gromaire, employé de commerce, et Jeanne Bouché, domestique, tous deux de Saumur.

Joseph-François-Gustave Vidron, vétérinaire au 3<sup>e</sup> dragons, domicilié à Saumur, résidant à Compiègne, et Berthe-Clotilde-Gabrielle-Blanche Pécoul, sans profession, de Soissons.

### UNE LIGUE POUR LA SUPPRESSION DES OCTROIS

On vient de fonder à Bordeaux une ligue nationale pour arriver à la suppression de la régie et des octrois.

Parmi les membres, nous relevons les noms de Albert Chiché, Aimel Henri, Jourde et Robert Mitchell, députés boulangistes de la Gironde.

21 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## AVEU SUPRÊME

— Oui, Mademoiselle, reprit-il, une visite solennelle, une demande en mariage...

— Oh! mais, c'est à mon père qu'il faut s'adresser pour cela.

Et, fermant la porte, Madeleine courut se réfugier dans sa chambre. Son cœur battait bien fort, bien fort, et une inexplicable angoisse la serrait à la gorge, tandis qu'elle se laissait tomber à deux genoux sur son prie-Dieu, le front dans ses mains.

Au même instant, le docteur entra dans le salon, en coup de vent.

— Enchanté de vous voir, mon cher artiste...

Tiens, ma fille vous a faussé compagnie. La petite folle!... Mille excuses si je vous ai fait attendre, mais imaginez-vous qu'un de mes anciens camarades de collège, aujourd'hui capitaine de frégate, vient de m'envoyer de Ceylan la plus curieuse collection de coquilles qu'on puisse voir... Du reste, vous allez en

juger par vous-même... Venez donc dans mon cabinet de travail...

— Plus tard, très volontiers, Monsieur. Mais, pour l'instant, j'ai à vous faire une grave communication.

— Tiens, tiens, asseyez-vous donc, jeune homme. Est-ce que vous venez me faire part de votre mariage?

— Pas tout à fait, Monsieur, mais, si la demande que je vais vous adresser est accueillie favorablement, comme j'ose l'espérer, vous en serez certainement informé le premier...

M. Nevers leva les yeux au plafond, de l'air d'un homme qui cherche à deviner une charade.

Dardand se résolut à brusquer la situation, et, se levant, les bras collés au corps, sans autre préambule:

— J'ai l'honneur, Monsieur, de vous demander la main de Mademoiselle votre fille.

— Et pour qui? interrogea le docteur, de plus en plus ahuri.

— Mais... pour moi, Monsieur!

Il y eut un moment de silence; après quoi, M. Nevers reprit:

— Je ne vous cacherais pas, Monsieur Dardand, que votre démarche... asseyez-vous

donc... que votre démarche, qui m'honore, d'ailleurs, infiniment... mais asseyez-vous donc!... me surprend non moins infiniment... Oh! de grâce, n'interprétez pas mal cette surprise... Non, je veux dire simplement que je ne m'attendais pas à la demande que vous m'adressez, voilà tout. Mais ce n'est point un motif pour que je la repousse de but en blanc. En ce qui vous concerne, je n'ai besoin d'aucun renseignement. Je connais votre situation pécuniaire. Vous n'avez rien ou presque rien, mais ma fille aura assez de fortune pour deux...

— Oh! Monsieur, soyez persuadé...

— Bon, bon, ne vous emportez pas. Je suis à merveille que, si vous me demandez la main de ma fille, ce n'est point un vil calcul qui vous fait agir... Au surplus, votre pinceau est coté et le talent est une dot que, pour ma part, j'estime bien supérieure à l'autre... Ce n'est donc pas de cela qu'il s'agit. La réponse dépend entièrement de ma fille. Je n'ai jamais eu qu'un but dans ma vie: la rendre heureuse. Elle choisira elle-même son mari. J'ai assez de confiance dans son bon sens et dans la délicatesse de son cœur pour être assuré d'avance que son choix sera bon. Et celui qui épousera

Madeleine sera un heureux mortel, je vous en réponds, car cette petite fille est un vrai trésor!

Là-dessus, le vieux médecin se lança dans une énumération enthousiaste des vertus, des qualités et des talents de sa fille. Sylvain se gardait bien de l'interrompre; il se contentait d'opiner de la tête, ne doutant plus du succès de sa démarche.

M. Nevers conclut en disant qu'il allait immédiatement se rendre près de Madeleine. Ces choses-là devaient être menées rondement. Si M. Dardand était agréé, il pourrait commencer sa « cour » dès le jour même et resterait à dîner, sans cérémonie.

Lorsque le docteur entra dans la chambre de Madeleine, il trouva sa fille assise, feuilletant distraitemment un roman de Dickens.

— Tu ne te doutes guère, fillette, de la communication dont je suis chargé pour toi, dit le docteur en prenant un air mystérieux.

— Pardon, père, je sais tout. M. Dardand m'a dit...

— Comment! M. Dardand t'a dit!... Ah! mais, c'est très différent, alors. Parlez-moi de cela! Voilà un jeune homme qui tient à faire ses affaires lui-même. Eh bien! que lui as-tu

Cette ligue organisée à Paris et dans tous les départements un grand mouvement en faveur de ces réformes.

#### UN EXEMPLE A SUIVRE

La police de Moscou, ayant constaté que dix familles italiennes composées d'un grand nombre de membres venaient d'arriver dans cette ville dans le but de s'y livrer à la mendicité, a avisé le consul d'Italie qu'il ait à les rapatrier immédiatement.

#### PASSAGE DE GRUES

Malgré une véritable température de printemps, il est permis d'augurer un hiver assez rude, par l'observation faite d'un énorme passage de grues, allant du nord au sud. Tous les Mathieu de la Drôme contemporains affirment que c'est l'annonce de très grands froids prochains.

LONGUE. — Mardi dernier, le jeune Joussein, âgé de 43 ans, a été écrasé par un arbre qu'il abattait. La mort a été instantanée.

Si l'on en croit la *Touraine républicaine*, la Société par actions du journal la *Petite France* viendrait d'être dissoute.

C'est à la dernière assemblée générale tenue à Paris que cette grave décision aurait été prise.

Le bruit court avec persistance que le nouvel archevêque de Bordeaux serait M<sup>r</sup> Meignan, actuellement archevêque de Tours.

M<sup>r</sup> Meignan a plus de soixante-dix ans.

#### ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Dans la nuit du 25 au 26 octobre, vers cinq heures vingt-cinq minutes du matin, le train 96 des chemins de fer de l'Etat, venant de Niort, a rejoint, entre Trappes et Saint-Cyr, le train 126 de la Compagnie de l'Ouest, venant de Saint-Nazaire. Il y a eu collision. Les trois agents des postes et un conducteur du train 96 ont été blessés ou contusionnés.

Les voyageurs des deux trains ont éprouvé un retard d'environ deux heures et demie à leur arrivée à Paris.

Le service normal a été repris sur la ligne à huit heures du matin.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

##### Fête de la Toussaint

##### Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets de bains de mer, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général, prévus par le tarif spécial A, n° 8 (§ 11, alinéa A), au départ des gares de La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuillé-Pont-

Pierre (via La Flèche), St-Antoine-du-Rocher (via Touts), Baugé (via La Flèche), Jumelles-Brion (via Saumur) et Châteaubriant, ainsi qu'aux diverses gares et stations comprises entre ces divers points et St-Nazaire, le Croisic, Guérande, et points intermédiaires, seront exceptionnellement délivrés les jend 31 octobre, vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 novembre, et seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 4 novembre.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

##### Fête de la Toussaint

##### Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets aller et retour, réduits de 25 0/0, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial A n° 9, du jeudi 31 octobre, inclus au samedi 2 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 4 novembre.

Pour faciliter aux habitants de la province la visite de l'Exposition, pendant les derniers jours de sa durée, les billets aller et retour qui seront délivrés pour Paris du samedi 26 octobre inclus au samedi 2 novembre inclus, aux conditions du tarif précité, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains partant de Paris le lundi 4 novembre.

#### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

##### Exposition universelle de 1889

##### Billets d'excursion à Paris

40 0/0 DE RÉDUCTION

A partir du 16 octobre 1889, et jusqu'à la clôture de l'Exposition universelle, il est délivré par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat, des billets d'excursion de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes à destination de Paris, comportant une réduction de 40 0/0 sur le double des prix des billets simples.

Les billets d'excursion seront valables 8 jours, y compris les jours de départ et d'arrivée. Ils ne pourront pas être utilisés dans les trains express, à l'exception cependant des trains 105 et 108 qui prendront, entre Saintes et Bordeaux, les voyageurs en provenance ou à destination de Paris.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 octobre 1889.

Les rentes françaises sont restées bien calmes et sans animation : 3 0/0, 87.52; 4 1/2 0/0, 105.90.

Le Crédit Foncier maintient ses dispositions à 1,312.50. L'épargne achète les obligations foncières et communales, en raison des garanties qu'elles présentent.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est à 858.75. La Banque Nationale du Brésil se traite avec 155 francs de prime à Paris, tandis qu'à Rio la prime est de 220 fr. Avec son capital versé de 50 millions, la Banque est en mesure d'émettre pour 150 millions de billets et de retirer de la circulation pareille somme de papier d'Etat en échange duquel elle reçoit la contre valeur en 4 0/0 brésilien. Son revenu est donc de 6 millions, soit 12 0/0 de son capital versé, indépendamment du produit de ses opérations de banque et autres.

La Société Générale vaut 462.30; la Banque d'Escompte 326.25; le Crédit Lyonnais 700 et

la Société de Dépôts et Comptes courants 603.75.

La prime sur les obligations de première hypothèque de Linarès à Almería est montée à 2.25. Nous rappelons que la souscription sera close le 29 aux guichets du Crédit Mobilier, de la Société Générale et des Dépôts et Comptes Courants.

Le Panama fait 52.25. L'Alpine cote 203.75. L'obligation des Chemins Economiques est à 390.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque Froidefond, rue Dronot, à Paris, publie dans sa *Revue du Marché*, qui est adressée gratuitement sur demande, une combinaison pouvant donner un bénéfice très important avec une mise de fonds insignifiante.

#### Depuis plus de vingt ans!

Frémifontaine (Vosges), le 19 mai 1889. — Vos excellentes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte m'ont enlevé, comme par enchantement, un mal de poitrine et de côté dont je souffrais depuis plus de 20 ans, et qui augmentait chaque jour.

(Sig. lég.) CHARDOT CONSTANT.  
A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

#### Bibliographie

Grand Almanach français illustré, publié par le Musée des familles, pour l'année 1890.

La librairie Delagrave vient de mettre en vente le grand *Almanach français illustré* publié par le Musée des familles, pour l'année 1890. Ce magnifique volume, le second d'une publication qui, commencée pour l'année 1889, a obtenu tout aussitôt une vogue immense, forme une sorte d'encyclopédie où s'avaisinent et où sont traités, avec la plus grande diversité, par les meilleurs auteurs, tous les sujets qui peuvent instruire ou distraire, romans, notices historiques ou scientifiques, géographie, articles de vulgarisation, anecdotes, bons mots, origine des coutumes et des locutions, conseils utiles, recettes, etc., accompagnés d'une multitude de belles et artistiques gravures ajoutant à l'intérêt du texte ou en complétant les enseignements. Enfin, comme l'an dernier, dans les 416 pages du recueil, avec tous les renseignements généraux et particuliers qui en font le plus complet des annuaires et des calendriers comprenant entre autres la nouvelle loi militaire, se retrouvent les nombreux (150) tableaux du curieux *Oracle des Familles* (révisé et très largement développé) qui a été l'un des plus certains éléments de succès du précédent volume, et qui va encore offrir cette année à bien des familles le plus heureux moyen de plaisante distraction intime.

Ajoutons — ce qui n'est pas à négliger — que ce beau volume, de luxe et de grand format, constitue cependant la moins onéreuse des acquisitions, puisqu'il est mis en vente au prix de 1 fr. 50 (expédié franco, 2 francs). Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

#### LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

P. ANDRIEU

##### Baisse de prix sur les conserves

Petits pois supérieurs, la boîte pour six personnes, 90 cent.;  
Hors ville, par 5 kilos, 80 cent.;  
Petits pois supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.;  
Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.;  
Haricots verts supérieurs, la boîte pour six personnes, 95 cent.;  
Hors ville, par 5 kilos, 85 cent.;  
Haricots verts supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.;  
Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

##### BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE.

#### CE QU'IL FAUT SAVOIR

Si vous éprouvez embarras d'estomac et d'intestins, manque d'appétit, ayez recours aux *Pilules Gicquel*, remède si efficace pour combattre la constipation et pour chasser les humeurs, la bile et les glaires accumulés dans le tube gastro-intes-

tinal. Vous éviterez ainsi : maux de tête, névralgies, étourdissements, congestions, maladies du cœur, du foie, hydropisie, paralysie. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les *Pilules Gicquel* à 1 fr. 50 la boîte.

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Saumur

19, rue du Marché-Noir

Les souscriptions à l'émission des obligations *Sud de l'Espagne* sont reçues dès à présent sans frais.

#### Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 28 octobre 1889

## FAUST

Opéra en 5 actes et 6 tableaux, de MM. Carré et J. Barbier, musique de Ch. GOUNOD.

##### DISTRIBUTION :

Faust ..... MM. Samaty.  
Méphistophélès ..... Sureau-Bellet.  
Valentin ..... Audra.  
Wagner ..... Garnier.  
Marguerite ..... Mmes Rives-Hincelin.  
Siébel ..... Gréteaux.  
Dame Marthe ..... Rauiis.

Peuples, soldats, étudiants.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 27 Octobre 1889.

Versements de 73 déposants (12 nouveaux), 27,666 fr. ».

Remboursements, 45,750 fr. 34.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### MARCHÉ de Saumur du 26 Octobre 1889

Froment-commerce, hectolitre	18	Bœuf ovache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	17 50	Veau	1 80
Méteil	44	Mouton	2 20
Seigle	10	Porc	1 60
Orge	9	Poulets la couple	3 50
Avoine	8	Dindonneaux	10
Sarrasin	—	Canards	3 50
Haricots blancs	18	Oies	9
Haricots rouges	16	Beurre le kilog.	2 20
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 20
Noix	10 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	50
Châtaignes	16	Luzerne	40
Sel les 100 kil.	15	Paille	35
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	100
Pommes de terre, la barrique	10	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	52	id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. 0.1.33.33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 <sup>e</sup> id. 0.1.31.88	—	Charbon de terre	4 50

#### Cours des Vins

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 100
Champigny	100
Varrains	100
Bourgueil	100
Restigné	100
Chinon	100
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 75
Ordinaires, environs de Saumur	60
Saint-Léger et environs	50
Varrains et environs	60
Le Puy-Notre-Dame et environs	50
La Vienne	50
Cidre de Bretagne	la barrique 40
Cidre de Normandie	45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre
Vinaigre de vin	—

#### AMERICAN-TAMPON

Une nouvelle invention vient de paraître à Saumur.

C'est l'*American-Tampon* intarissable ne nécessitant jamais d'encre. Il remplace avantageusement les anciens tampons en boîtes de fer-blanc, généralement malpropres.

Son prix modique assure une très grande économie à ceux qui se servent journellement de tampons.

Il y a cinq couleurs. — En vente à l'imprimerie P. Godet, 4, place du Marché-Noir, et chez MM. Dézé, Guillemet, Girard, Javaud et Milon, libraires à Saumur.

#### L'ORIFLAMME

PÉTROLE BLANC ininflammable SANS ODEUR

Produit une Lumière incomparable

En Bidons de 5 litres chez tous les détaillants

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

répondu ?

— Mais, rien. Ne devais-je pas vous consulter avant de prendre une décision ?

— Tu es assez grande et assez raisonnable, ma petite Mad, pour pouvoir te passer de mes conseils, surtout dans une question qui t'intéresse si directement. A tout ce que tu décideras, je répondrai *amen*... Voyons, que vais-je dire à M. Dardand ?

Madeleine garda un instant le silence, puis, d'une voix très ferme :

— Vous lui direz que j'accepte.

Le docteur ne put réprimer un mouvement de surprise.

— Est-ce que je jeune homme vous déplaît, mon cher père ? reprit la jeune fille. S'il en était ainsi....

M. Nevers lui coupa brusquement la parole.

— Mais non, petite folle, mais non. Il ne me déplaît pas le moins du monde, au contraire. Seulement je ne m'étais jamais figuré qu'il pût t'inspirer l'affection qu'une jeune fille doit ressentir pour celui qui sera le compagnon de toute sa vie. Mais, en pareille matière, les hommes, en général, et les papas, en particulier, ne sont guère clairvoyants, et, du

moment que tu aimes...

— Oui, je l'aime, mais c'est depuis peu de temps que je sais que je l'aime. A Saint-Feuil-

lac, j'éprouvais en sa présence une gêne que j'ai prise d'abord pour de l'antipathie. Depuis, j'ai réfléchi, j'ai prié, j'ai vu clair dans mon cœur. Je connais l'élevation de son esprit, la noblesse de ses sentiments. Au vide que son absence a fait dans ma vie, je mesure la place qu'il y occupait à mon insu... Oh ! j'ai bien souffert de son éloignement, père, je puis maintenant vous faire cet aveu. Et voilà pourquoi votre petite Madeleine si gaie, si rieuse naguère, était devenue tout à coup rêveuse, préoccupée, triste...

— Alors, c'est une affaire entendue. Je puis répondre *oui* ? Tu consens à devenir la femme de M. Dardand ?

Madeleine s'était dressée d'un bond.

— Comment ! de M. Dardand ?

— Eh ! sans doute... me suis-je mal expliqué ?

— Ce n'est donc pas au nom de M. Les-trange que M. Dardand vient de vous demander ma main ?

(A suivre.)

MAXIME JUILLET.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

## VENTE

SUR LICITATION

En neuf lots, Aux enchères publiques Au plus offrant et dernier enchérisseur,

## MAISON

Avec Jardin et ses dépendances

ET DE DIVERSES

Parcelles de Terre et Vigne

ET DE

LA NUE-PROPRIÉTÉ

De trois parcelles de Terre et Vigne

Le tout situé communes de Douces, des Verchers, du Vaudelnay-Rillé, de Saint-Macaire et du Puy-Notre-Dame, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 17 NOVEMBRE 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf,

Et à la requête de :

1. M. René Caillé-Bonreau, cultivateur, demeurant aux Ulmes (Maine-et-Loire);

2. M<sup>me</sup> Renée Caillé, épouse de M. André Renard, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble aux Ulmes (Maine-et-Loire);

3. M<sup>me</sup> Françoise Caillé, propriétaire, veuve de M. Félix Bonnet, demeurant aux Ulmes (Maine-et-Loire);

4. M<sup>me</sup> Marie Caillé, propriétaire, veuve de M. René Bonnet, demeurant aux Ulmes (Maine-et-Loire);

5. M. Laurent Derouet, cultivateur, demeurant aux Ulmes (Maine-et-Loire);

6. M. René Derouet, cultivateur, demeurant aux Ulmes (Maine-et-Loire);

7. M<sup>me</sup> Marie Guérécheau, épouse de Louis Langlois-Guérécheau, cultivateur, et ce dernier, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant à Douces;

Les sus-nommés agissant au nom et comme héritiers de M<sup>me</sup> Marie Caillé, veuve de M. Chatelain;

8. M. Henri-Frédéric Mangonneau;

9. M. Albert-Gabriel Mangonneau; Demeurant tous les deux à Saint-Lambert-des-levées (Maine-et-Loire);

Ces deux derniers agissant au nom et comme seuls héritiers de M. Henri Mangonneau, en son vivant banquier, demeurant à Doué-la-Fontaine, et M<sup>me</sup> Célestine Poitevin, son épouse, leurs père et mère décédés, et aussi aux termes de l'article 1166 du Code civil, comme exerçant les droits et actions de leur débiteur;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière;

En présence où eux dûment appelés de :

1. M. René Caillé, teinturier, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme héritier de M<sup>me</sup> veuve Chatelain;

2. M<sup>me</sup> Anne Abraham, célibataire majeure, religieuse, dite en religion sœur Saint-Léon, supérieure des dames religieuses de l'ordre de Saint-François, demeurant à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), ancienne maison des Récollets;

3. M<sup>me</sup> Eugénie Dubois, célibataire majeure religieuse, dite en religion sœur Chantal, assistante des dames religieuses de l'ordre de Saint-François, demeurant à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), ancienne maison des Récollets;

Agissant comme propriétaire d'une maison indivise entre elles et M<sup>me</sup> veuve Chatelain, décujs, ladite maison sise à Douces (Maine-et-Loire);

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> ALBERT; Il sera, le dimanche dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), procédé à la vente sur licitation, aux enchères publiques, en neuf lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après désignés :

### DÉSIGNATION

1<sup>er</sup> Lot.

Une maison, située au bourg de la commune de Douces, lieu dit le Pellet, composée de trois chambres basses, une petite chambre haute, grenier sur le tout, cour, deux caves sous ladite cour, le tout se tenant, contenant environ trois ares, joignant au levant un passage commun, au couchant Léoty, au nord la rue de Douces, au midi Lebeau et la carrié commune.

Un petit terrain servant de passage et de place à fumier, joignant au nord Léoty, au midi le jardin ci-après à la maison de Lebeau, au levant terrain de Lebeau, au couchant Clée.

Un jardin, même lieu, contenant environ quatre ares quarante centiares, joignant au levant Lebeau et Léoty, au couchant Beausse, au nord Clée et le passage ci-dessus, au midi Clée.

Avec tous les droits de passage qui en dépendent.

Mise à prix ..... 1,000 fr.

2<sup>e</sup> Lot.

Trois ares soixante-cinq centiares de vigne, aux Eauxbues-d'Argentay, commune des Verchers, joignant au nord veuve Ferron, au midi Leddet, au levant Quéteau, au couchant Tessier.

Mise à prix ..... 40 fr.

3<sup>e</sup> Lot.

Quatre ares quarante centiares de terre, au Champ-Noir, commune des Verchers, joignant au nord les communes d'Argentay, au midi Tellier, au levant Leddet, au couchant Milon.

Mise à prix ..... 50 fr.

4<sup>e</sup> Lot.

Quatre ares soixante-un centiares de vigne, sous le Pouet, commune des Verchers, joignant au nord Sorin, au midi la route, au levant Morin et au couchant veuve Ferron.

Mise à prix ..... 40 fr.

5<sup>e</sup> Lot.

Deux ares soixante-quinze centiares de vigne, au Moulin-de-Répentir ou la Cerisaie, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au nord Tellier, au midi un chemin, au levant Dalençon.

Mise à prix ..... 30 fr.

6<sup>e</sup> Lot.

Sept ares trente-huit centiares de terre, aux Vrunes, commune des Verchers, joignant au nord un chemin, au couchant les dames des Récollets, au midi Profit, au levant veuve Ferron.

Mise à prix ..... 50 fr.

La nue-propriété seulement, l'usufruit appartenant à M. André Foulard, demeurant à Argentay, commune des Verchers, des trois lots ci-après.

7<sup>e</sup> Lot.

Quatre ares trente-trois centiares de vigne rouge, au Bois-Mineau, commune de Saint-Macaire, joignant au nord et au levant des chemins, au midi veuve Ferron, au couchant Mercier.

Mise à prix ..... 60 fr.

8<sup>e</sup> Lot.

Six ares soixante-dix centiares de vigne, à la Cave-au-Roux, commune du Puy-Notre-Dame, joignant au nord Grellepois, au midi la route, au levant Tellier, au couchant René Maitreau.

Mise à prix ..... 100 fr.

9<sup>e</sup> Lot.

Trois ares trente-sept centiares de terre, au canton de Caillette, commune des Verchers, joignant au midi Maitreau, au levant Bourreau, au couchant veuve Ferron.

Mise à prix ..... 50 fr.

Total des mises à prix : 1,420 f.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, P<sup>o</sup> c<sup>o</sup>. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (857) Signé : L. PALUSTRE.

## AVIS

M. le Maire de la commune de Rou-Marson (Maine-et-Loire), en conformité de la loi du 3 mai 1841, donne avis que ladite commune ayant obtenu du Tribunal civil de Saumur un jugement en date du 6 juillet 1889, enregistré, prononçant l'expropriation, pour cause d'utilité publique, d'un terrain d'une contenance de quatre ares onze centiares, compris au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 3, section C, ledit terrain appartenant au sieur Etienne Poitevin, propriétaire, demeurant aux Ulmes (Maine-et-Loire);

Suivant exploit de MULLON, huissier à Saumur, en date du 7 octobre 1889, enregistré, renouvelé au sieur Poitevin, sus-nommé, en conformité des articles 23 de la loi du 3 mai 1841 et 16 de la loi du 21 mai 1836, l'offre par elle déjà faite de la somme de deux cent quarante-six francs soixante centimes pour prix dudit terrain.

La présente insertion est faite en conformité de l'article 23 de la loi du 3 mai 1841.

(858) Le Maire, AUGER.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, n<sup>o</sup> 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire).

Spécialité de Couronnes funéraires MÉDAILLONS, POTS ET BOUQUETS EN PERLES ET PORCELAINE

A l'occasion de la Toussaint

SOLDE GÉNÉRAL A PRIX TRÈS RÉDUITS

Ancienne Maison CUPIT

COCHET, SUCCESSEUR

20, Rue du Portail-Louis, 20

Maison de confiance et vendant le meilleur marché de tout Saumur.

## SUCRE POUR VENDANGES

à 68 francs les 100 kilos

Par quantité d'au moins 500 kilos, 65 fr.

Sauf variation

ENTREPOSITAIRE : A. COURTET, SAUMUR

Se charge également de donner tous les renseignements.

## ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

PRIX DES BOUGIES

Le Soleil . . . . .	70 cent. le paquet	Perle luxe . . . . .	4 fr. le paquet
La Brésilienne . . . . .	80 — —	Nubiennne triple pression	1 10 —
La Perle (à trous) . . . . .	90 — —	L'Étoile . . . . .	1 20 —

Par sortie de 5 kilos, remise des droits d'octroi.

Huile de colza épurée, le 1/2 kil., 35 centimes.  
Huile de colza double épuration, 1/2 kilo : 40 centimes.

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

## LEON FRESCO